



mont-lozère  
communauté de communes

JANVIER 2019

Communauté de Communes

**MONT-LOZÈRE**

**La gazette**

# Communauté de communes Mont-Lozère



21 communes

5 511 habitants

716 km<sup>2</sup>

219m < Alt < 1 699m

2 sites d'accueil

5 Bureaux d'Accueil Touristique

2 Maisons de Services Au Public

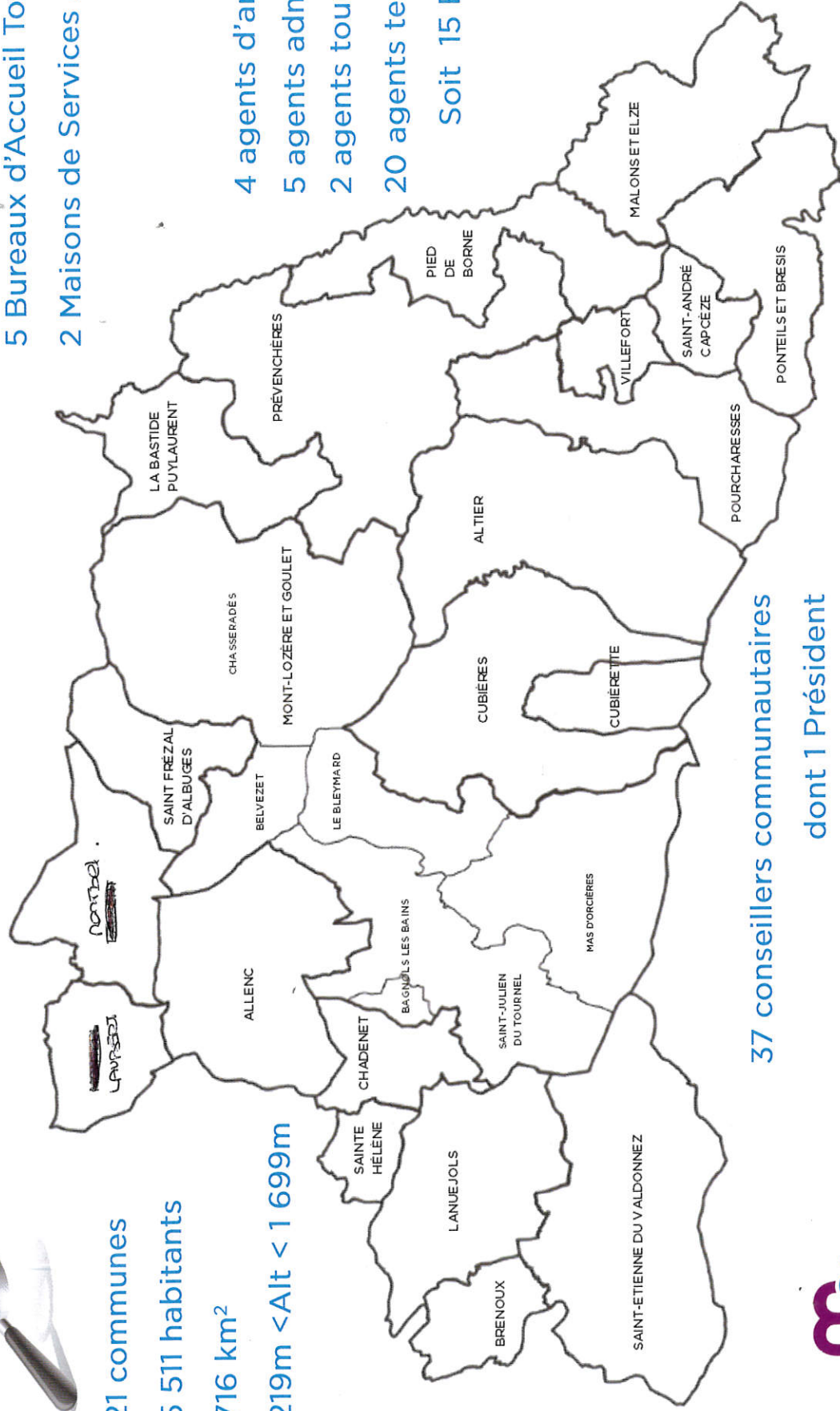
4 agents d'animation

5 agents administratifs

2 agents tourisme

20 agents techniques

Soit 15 ETP\*



37 conseillers communautaires

dont 1 Président

et 2 vice-Présidents

## SOMMAIRE

Cette gazette se veut être un document de présentation générale de la Communauté de Communes. Les prochains numéros seront plus tournés vers l'actualité.

### Page 4 /

#### ÉCONOMIE

Soutien aux entreprises : locaux et immobilier touristique ou d'entreprise

#### LOISIRS et TOURISME

Office de Tourisme et sites touristiques

### Page 5 /

#### SOUTIEN aux ASSOCIATIONS

Contrats Educatifs Locaux, Point d'Appui à la Vie Associative, soutiens financiers aux grands événements

#### ENFANCE et JEUNESSE

Accueils de loisirs, maison et relais d'assistants maternels ..

### Page 6 /

#### MAISON de SERVICES au PUBLIC

Soutien administratif à la population et télécentres

### Pages 7-8 /

#### ENVIRONNEMENT

Collecte des ordures ménagères, décharge d'inertes, Service d'Assainissement Non Collectif

### Page 9 /

#### SERVICE TECHNIQUE

Diversité de travaux sur l'ensemble du territoire

#### DÉVELOPPEMENT

Comment sont menés les projets, exemples de projets financés

### Page 10 /

#### DÉVELOPPEMENT (suite)

exemples de projets financés

### Page 11 /

#### RESSOURCES

Quelles ressources, par quels partenaires

#### ZOOM sur un PARTENAIRE

Syndicat du Mont-Lozère et Pôle Pleine Nature

### Page 12 /

#### CONTACT

Les contacts de tous les services en un coup d'œil



## Le mot du Président

Née de la loi NOTRe, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Communauté de Communes Mont-Lozère s'est construite de la fusion de deux Communautés de Communes et du rattachement de sept communes dont deux gardoises.

Fort(e) de ces 21 communes, de fonctionnement divers et d'équipes d'agents en place, la Communauté de Communes Mont Lozère s'est organisée tout au long de ces deux dernières années pour se structurer et relever le défi de créer sur ce grand territoire une identité commune.

Défendre un projet de territoire, mutualiser des moyens, trouver des synergies nouvelles pour créer une culture d'ensemble est un enjeu de taille que je relève chaque jour avec la collaboration des 36 autres élus communautaires. Il s'agit d'être efficace mais aussi fier de nos réalisations passées et à venir, en gardant à l'esprit, toujours, que nous travaillons pour l'intérêt collectif, dans un monde en profonde mutation.

Vous trouverez dans cette première « gazette » des informations relatives au fonctionnement de notre communauté de communes, aux projets qu'elle porte, développe et accompagne, aux services proposés, aux obligations qu'elle honore.

Pour avoir encore plus d'informations, je vous invite à suivre l'actualité sur le nouveau site internet, référencé aujourd'hui : <https://www.ccmontlozere.fr>. Ce site est la vitrine de notre collectivité, en espérant que vous apprécierez son contenu.

Enfin, je terminerai cet édito en ce début d'année, en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne année 2019.

Jean de LESCURE

### VOUS ÊTES UN ACTEUR DU TERRITOIRE ?

Artisan, Commerçant, Libéral ou représentant d'association,  
PENSEZ À VOUS INSCRIRE SUR L'ANNUAIRE DU  
SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

<https://www.ccmontlozere.fr/>

Journal de la Communauté de Communes  
MONT-LOZÈRE, Route du Mont-Lozère, le  
Bleyard 48 190 MONT-LOZÈRE ET GOULET  
n°1 - janvier 2019  
Conception Communauté de Communes  
Mont-Lozère  
Impression : AERO PUB Mende  
Crédits photos : Communauté de Communes  
Mont-Lozère / Foyer Rural Langlade-Brenoux,  
Gérard COGNET



Il n'y a pas de petits projets !

#### ATELIERS RELAIS ET LOCAUX AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes accompagne depuis plusieurs années le développement économique du territoire, notamment en construisant des ateliers-relais loués à des entreprises artisanales locales afin que celles-ci puissent se développer. C'est le cas du bâtiment de « Fariborne » à Pied de Borne, plus récemment c'est à Altier qu'est sorti de terre le bâtiment abritant « la Biscuiterie de la Chataigneraie » et l'atelier de jus de pomme. Aujourd'hui, la collectivité a un projet d'atelier de menuiserie sur la commune déléguée du Mas d'Orcières.



De même, sur la Bastide Puylaurent, un bâtiment industriel vient d'être mis « hors d'eau, hors d'air » afin d'être proposé à une entreprise qui souhaiterait s'installer.

D'autres bâtiments sont loués à des structures privées : c'est le cas du complexe multiple rural de la commune déléguée de Bagnols les Bains, de la Guinguette du bout du lac à Castanet, du Comptoir de la Régordane à la Garde-Guérin ....

Enfin, à Villefort, au deuxième étage du bâtiment abritant la Communauté de Communes et la MSAP, la collectivité loue un espace de travail à l'entreprise « Trinoma », sous la forme d'une pépinière d'entreprise, afin qu'elle puisse développer au mieux son activité.

#### IMMOBILIER TOURISTIQUE / IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Dans le cadre de la compétence « immobilier d'entreprise », nous avons conventionné avec le Département afin de soutenir au mieux les entreprises qui souhaitent investir et se développer. Ainsi les porteurs de projets peuvent prétendre, selon certains critères, à un soutien financier paritaire de la part du Conseil Départemental mais aussi de la Communauté de Communes.

**Aide à l'immobilier touristique :** projets de gîtes, chambres d'hôtes et hôtellerie de plein air ...

**Aide à l'immobilier d'entreprise :** construction, extension et modernisation de bâtiment ...

Pour plus d'informations, vous pouvez joindre l'agent de développement de la Communauté de



#### OFFICE DE TOURISME

En 2017, la Communauté de Communes a créé un service touristique communautaire sous la forme d'un SPA (Service Public Administratif) afin de répondre au mieux à la demande des visiteurs et de travailler en concertation avec les acteurs locaux.

Aujourd'hui ce service œuvre au quotidien à améliorer l'offre de services avec les prestataires et les partenaires afin de faire connaître notre belle région et d'informer au mieux les visiteurs.

#### SITES TOURISTIQUES

Outre le soutien direct, la collectivité, grâce à sa compétence tourisme, veille à proposer à la population, aux visiteurs mais aussi aux acteurs locaux, des sites touristiques permettant une pratique sportive de qualité et en sécurité.

De même, la communauté a en responsabilité des sites comme le château de Castanet où des expositions estivales sont mises en place chaque année.



#### QUELQUES CHIFFRES EN SAISON

- 5 Bureaux d'Accueil Touristique
- 1 surveillant(e) de baignade pour la plage
- 1 hôte(sse) pour le château de Castanet
- 2 agent(e)s techniques en renfort



*Le monde associatif est d'une importance capitale dans nos territoires. Il est garant de la diversité et permet une offre culturelle, sportive ou sociale que ne pourraient porter seules les collectivités.*

*C'est à ce titre que nous sommes attentifs et à l'écoute des responsables associatifs du territoire.*



## SOUTIENS FINANCIERS AUX ASSOCIATIONS

La Communauté de Communes n'a pas compétence pour subventionner le fonctionnement ou l'investissement de toutes les associations. Toutefois, elle subventionne des associations dans trois cas précis :

- **dispositif « Contrats Éducatifs Locaux »** : la communauté prend en charge 20% des actions portées par les associations en direction des moins de 18 ans : ateliers environnement, stages de théâtre, sorties de ski, cours de danse, de viet vu dao, activités de pleine nature .... Ce soutien a représenté pour 2017-2018, 24 992€ et pour 2018-2019, la demande prévisionnelle est de 22 277€.
- **évènementiels** : les Élus ont choisi de soutenir financièrement les évènements culturels ou sportifs de grande ampleur, permettant de faire rayonner le territoire au-delà de la Communauté de Communes : triathlon FITDAYS, Tour du Gévaudan, cyclosportive Granite-Mont-Lozère, Fête de la Terre .... Pour un montant de 13 500€.
- **soutien à la programmation culturelle** : cette année, la Communauté de Communes a conventionné avec Scènes Croisées (Scène conventionnée Art et territoire de Lozère) pour soutenir les associations locales dans la mise en place d'évènements culturels. Cela représente cette année 6 000€.



## POINT D'APPUÏ À LA VIE ASSOCIATIVE (PAVA)

En parallèle du service rendu à la population, les deux Maisons de Services au Public du territoire sont aussi labellisées PAVA et les animateurs sont à la disposition des responsables associatifs pour les accompagner dans la vie de l'association (statuts, fonctionnement, communication ...) mais aussi au service de personnes qui souhaiteraient créer une association.

Chaque année, un forum des associations est organisé sur Villefort ... Forum qui sera reproduit sur les autres bassins si la demande se fait sentir.

De même, des formations à l'attention des bénévoles sont organisées sur les deux pôles et différents matériels sont prêtés gracieusement aux associations pour faciliter leurs fonctionnements - vidéoprojecteur, ordinateurs, barnum ...



Il est difficile, sur un nouveau territoire, d'évaluer les besoins en matière de Politique d'Enfance et Jeunesse. Ces deux premières années ont été des temps de réglage, de mise en route, d'observation afin d'arriver à terme à une Politique conciliant service, cohérence et bon sens tout en gardant à l'esprit l'importance de notre jeunesse, de son bien-être et de notre devoir de faire au mieux pour l'ouvrir au monde et aux autres.

# Enfance et Jeunesse

## CEL<sup>1</sup>, MAM<sup>2</sup>, RAM<sup>3</sup>, ALSH<sup>4</sup> ...

La Communauté de Communes Mont-Lozère est actrice dans la Politique Enfance et Jeunesse à plusieurs niveaux :

- 1 - **Contrats Éducatifs Locaux** : déjà cité plus haut, ce dispositif permet de subventionner les associations qui mettent en place des actions en direction des moins de 18 ans. Près de 25 000€ alloués en 2018. 22 000€ demandés par les associations pour 2019.
- 2 - **Maison d'Assistants Maternels** : depuis le début 2018, la Communauté de Communes soutient la mise en place d'une Maison d'Assistants Maternels à Langlade (commune de Brenoux) où se sont installées deux puis trois assistantes maternelles agréées, en louant à hauteur de 500€ par mois, la maison où a lieu l'activité.



## La politique Enfance et Jeunesse,

c'est plus de 100 000 euros en 2018 au service de nos enfants ...

3 - **Relais d'Assistants Maternels** : cette animation proposée une fois par mois sur la commune déléguée du Mas d'Orcières et sur Brenoux est mise en place par l'Udaf 48 - Union Départementale des Affaires Familiales de la Lozère. Elle permet d'offrir un **temps de rassemblement des Assistants maternels et les enfants**, habituellement gardés à domicile, peuvent alors s'y rencontrer.

Par ailleurs, les **parents ou assistants maternels peuvent bénéficier de conseils** en contactant le RAM48 au 07.86.09.32.05 ou [relais.assistants.maternels@udaf48.fr](mailto:relais.assistants.maternels@udaf48.fr)

Si les locaux sont mis à disposition gracieusement par les mairies, la Communauté de Communes conventionne avec l'Udaf et participe financièrement à hauteur 2 700€ par an.



Les Petits malins du Foyer Rural de Langlade-Brenoux !



4 - **Accueils de Loisirs Sans Hébergement** : la Communauté de Communes gère en direct les ALSH des **bassins de vie de Mont-Lozère et Goulet et de Villefort**. Ainsi, les enfants sont accueillis tous les mercredis et une partie des vacances pour des activités au **centre de loisirs des Loupiots sur la commune déléguée de Bagnols les Bains et à celui des Lutins Rieurs à Villefort**.

Sur le bassin de vie du Valdonnez, la Communauté de Communes soutient le **Foyer Rural de Langlade-Brenoux** qui œuvre toute l'année en faveur des jeunes. 2018 a donné lieu à une aide via les CEL de 12 840€. Pour 2019, une convention va être mise en place pour pérenniser l'activité en faveur du jeune public avec un soutien prévu de 22 340€.

Enfin, l'été, afin de baisser le reste à charge des familles qui ont recours à l'accueil de loisirs du Bois de Bertrand (commune de Pontails et Bressis), la **Communauté de communes participe à hauteur de 3€ par jour et par enfant du territoire**.



### MSAP : MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Les services publics et aux publics disparaissant les uns après les autres dans les zones rurales, le **Conseil Départemental** a proposé en 2007, la création des Maisons de l'Emploi et de la Cohésion Sociale, **portées par les Communautés de Communes**, financées pour partie par l'État et maillant tout le Département. Aujourd'hui devenue Maison de Services Au Public, ces accueils permettent d'offrir les mêmes services aux habitants des petites communes qu'à ceux de Mende où se trouvent toutes les administrations.

Ainsi, depuis 2008 sur le bassin de vie de Villefort et depuis 2017 sur celui de Mont-Lozère et Goulet, **un(e) animateur (rice) formé(e) par les différentes administrations vous accueille**, vous oriente et vous soutient gratuitement dans votre vie administrative quotidienne au sein de vos **Maisons de Services Au Public**. En 2018, les deux MSAP ont cumulé plus de 2500 sollicitations.



Heu ?? Pour faire une carte grise, je dois créer un compte à la Sécu ? Et c'est qui cette Améli ? #jycomprendsrien #fracture numérique



Dans une MSAP on trouve :

**accueil, information et orientation** : documentation, orientation vers le bon interlocuteur, information sur les droits et prestations

**soutien à l'utilisation des services en ligne** : télédéclaration, création et consultation de son espace personnel, ...

**aide aux démarches administratives** : compréhension des courriers administratifs, constitution de dossiers, ...

**espace informatique** : accès internet, visioconférence, imprimante, scanner, téléphone

**espace documentation**

La MSAP c'est aussi des permanences des partenaires

Vous pouvez aussi venir rencontrer les partenaires présents lors de permanences : **Lozère Énergie** (soutien technique du Département concernant l'amélioration énergétique des logements), **CAUE** (Conseil gratuit d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement), **Mission Locale Lozère** (accompagnement emploi et formation des moins de 26 ans), **Point Accueil Écoute Jeunes**, **Planning familial** (lieu de parole concernant la sexualité et les relations amoureuses), **Conciliateur de Justice**, **Secours Populaires** ...

Renseignements auprès des MSAP ou des organismes.

*Et si vous veniez travailler au télécentre ?*

*Ni au travail, ni à la maison ...*

*... un tiers-lieu pour se faciliter la vie !*

Les télécentres de la Communauté de Communes Mont-Lozère sont une **ressource immobilière composée d'un open space avec des bureaux et une connexion internet mis à la disposition de salariés, entrepreneurs ou autres professionnels selon une convention d'occupation.**

Ce dispositif permet à certains de **sortir de l'isolement professionnel**, à d'autres de **réduire leur trajet domicile-travail**, à d'autres encore de pouvoir habiter en milieu rural alors qu'ils sont employés par de grandes entreprises citadines. Enfin, ces télécentres permettent aussi d'accueillir les salariés ou services civiques de nos petites associations qui n'ont pas de local dédié.

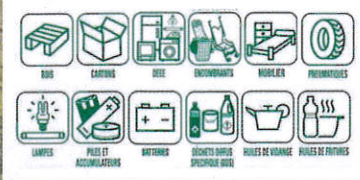


*La Communauté de Communes a pour compétence la collecte des déchets et à ce titre le service environnement œuvre tous les jours pour rendre la meilleure prestation possible.*

#### Collecte primaire des ordures ménagères

- via sa propre flotte de camions pour le secteur Mont-Lozère et Goulet et Villefort
- via le SICTOM des Haut-Plateaux pour les communes de Laubert et Montbel
- via le SM Lozère centre pour les communes de Saint-Etienne du Valdonnez, Lanuejols, et Brenoux

#### Déchèteries



Sur Villefort : Conteneur pour la collecte de vêtements

**LE RELAIS**  
membre d'Environ France

Consignes : vêtements propres / dans des sacs de moins de 100L fermés / les vêtements de types cirés et les chaussures doivent être en bon état (car non recyclables)



SITES	LOCALISATIONS	HORAIRES
MONT-LOZÈRE ET GOULET	Route de Sauvage Le Bleynard 48 190 Mont-Lozère et Goulet	Mercredi : 13h30 - 17h Samedi : 8h30 - 12h
SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	48 000 Saint-Étienne du Valdonnez	Mercredi : 13h30 - 17h30 Samedi : 9h - 12h
VILLEFORT	La Gravière 48 800 Villefort	Mercredi et samedi : 9h - 12h

## Déchets inertes

Deux décharges tenues par la Communauté de Communes sont à votre disposition. Ces dépôts permettent aux particuliers ou professionnels d'y déposer les **matières inertes qui, par définition, ne s'altèrent pas avec le temps.**

Ce **service, gratuit pour le public**, demande de la rigueur car des contrôles sont faits régulièrement et une mauvaise utilisation d'un des dépôts pourrait aboutir à sa fermeture par les services de l'État.

**Merci donc d'être vigilants, la continuité du service en dépend !**

### Inertes acceptés



verres



tuiles



bétons



céramique



pierre



terre



mélange bitumineux  
(hors goudron)

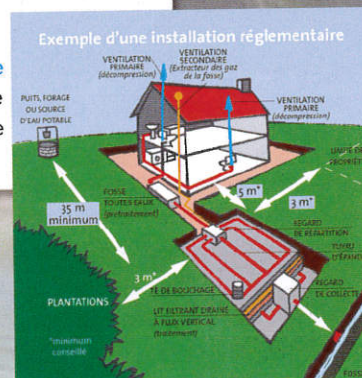
Sites	Localisation	Horaires
Saint-Étienne du Valdonnez	Déchèterie 48 000 Saint Étienne du Valdonnez	Mercredi : 13h30-17h30
Villefort	Route des Vans 48 800 Saint André Capcèze	Clé à prendre aux heures d'ouverture de l'accueil de la Communauté de communes à Villefort (38, avenue des Cévennes)

*Un projet de création d'une troisième décharge d'inertes est en cours sur le secteur du Bleynard pour que le territoire soit mieux couvert !*

## SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

Comme pour l'assainissement collectif, **la loi sur l'eau de 1992 a obligé à mettre en place un service suivant le fonctionnement des assainissements individuels** : c'est le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC). De fait, toutes les collectivités ayant au minimum une habitation non raccordable à un réseau d'assainissement collectif ont eu à mettre en place un SPANC, **géré financièrement comme un service à caractère industriel et commercial** et ce avant fin 2005.

La Communauté de Communes Mont-Lozère a préféré **créer et gérer ce service plutôt que de le déléguer**. Cette démarche a permis la création d'emplois sur le bassin de vie ainsi qu'une plus grande disponibilité pour la population et une **maîtrise des services** (coût, ...)



## QUELLES MISSIONS ?

- ⇒ **diagnostic et contrôle de bon fonctionnement** des dispositifs d'assainissement non collectif, Ces contrôles ont un **caractère obligatoire**.
- ⇒ **contrôle de conception et d'implantation** des dispositifs d'assainissement non collectif,
- ⇒ **contrôle de bonne réalisation des ouvrages** d'assainissement non collectif, conseil et accompagnement des programmes d'aide de l'Agence de l'Eau.

À cette fin, une équipe est à votre disposition. Vous pouvez joindre le service pour prendre rendez-vous, demander conseil ou avoir des informations concernant les obligations légales qui évoluent régulièrement et auxquelles il est nécessaire de se conformer.





## SERVICE TECHNIQUE GÉNÉRAL !

À l'instar du service environnement (SPANC, Ordures ménagères et déchèteries), une **équipe d'agents est aussi mobilisée** pour l'entretien courant des biens de la collectivité ou des aménagements du territoire.



Ainsi, vous pourrez croiser nos agents en plein **déneigement** à toute heure sur notre réseau routier communal ou au lever du jour en train de **cribler** le sable de la plage ou encore de **gérer les toilettes sèches** du belvédère des gorges du Chassezac !

Ils entretiennent également **certains sentiers de randonnée, certaines pistes DFCl, les accès à la via ferrata** ...

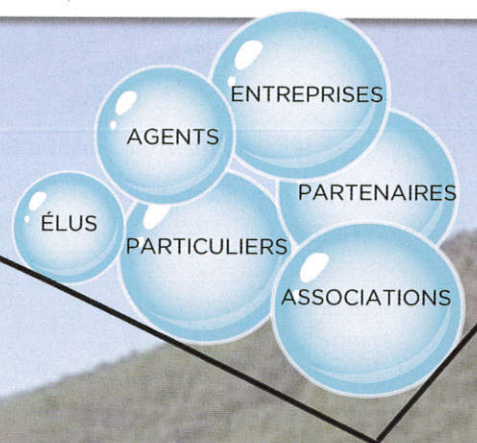
Ce sont aussi des agents de la Communauté qui sont **mis à disposition de certaines communes pour divers travaux** (voierie, collecte des encombrants ...) selon convention et refacturation.

*Renforcer l'attractivité et améliorer le cadre de vie comme priorités !*



## UNE COLLECTIVITÉ PORTEUSE DE PROJETS

Certain que le développement du territoire passe par le portage de **projets** d'ampleur, le conseil communautaire a pris cette orientation dès sa constitution.



PROJET

ÉTUDE D'IMPACT  
ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Cette étape permet de définir l'intérêt communautaire du projet : ce projet est-il réalisable ? Qui va-t'il servir ? Permettra-t'il le développement d'une ou plusieurs activités économiques ? Servira-t'il l'intérêt collectif ? Permettra-t'il d'apporter de la visibilité à la collectivité ? Ce projet créera-t'il des emplois ?

PROJET À APPROFONDIR

PROJET PERTINENT

Afin d'être guidés dans la concrétisation de tous ces projets, **les Élus sont accompagnés d'un agent de développement**. Cet ingénieur est au service des projets de la collectivité et du développement du territoire .

RECHERCHE DE FINANCEMENTS

Si le projet est retenu, le service développement va rechercher comment le financer. Ce n'est qu'avec le soutien financier des partenaires (Département, Régions, État, ...) que les projets peuvent être menés à bien, la collectivité n'ayant pas de moyens suffisants pour porter seule des projets d'ampleur.

PROJET NON FINANCÉ

PROJET FINANCÉ

MONTAGE DES MARCHÉS  
CHOIX DES ENTREPRISES  
MAITRISE D'OUVRAGE  
SUIVI DU CHANTIER  
GESTION FINANCIÈRE  
...

Lorsque les financements sont trouvés et les avis attributifs reçus, le projet peut être mis en œuvre. Tous les services concernés mènent alors le projet jusqu'à son terme avec les architectes ou maîtres d'œuvre.

AU MOINS DEUX ANS PEUVENT S'ÉCOULER ENTRE LE DÉBUT ET L'ACHÈVEMENT D'UN PROJET

## Quelques exemples de réalisations achevées, en cours ou encore en projet ...



### AMÉNAGEMENT DE LA VIA FERRATA À CASTANET

Construction d'une via ferrata au dessus du lac de Villefort, à proximité de Castanet.

- équipements d'escalade et ateliers (ponts de singe, passerelles, tyrolienne, ...)
- 2 parcours (familial et sportif) dans le cadre d'un réseau de six via ferratas en Lozère

Montant des travaux : 101 000€ HT

Soutien financier : Région (22%), Département de la Lozère (25%), Etat (26%)

### RENOUVELLEMENT DU PARC DE VÉHICULES UTILITAIRES

En 2018, la collectivité a investi près de 116 000€ pour moderniser son parc :

Tracteur : 16 600€

Remorque : 4 990€

Minipelle : 35 000€

Camion benne : 59 000€

Elle a été soutenue à hauteur de 60% par l'État (DETR)



### HALLE DES SPORTS À VILLEFORT

Ce projet, attendu depuis des années, a débuté en 2016 et se terminera en ce début d'année 2019.

Pour cette construction d'un montant de près de 2 000 000€ HT, la Communauté de Communes Mont-Lozère a reçu le soutien financier de l'État (69%), de la Région (3%) et du Département (8%)



### MODERNISATION DES CENTRES DE SECOURS

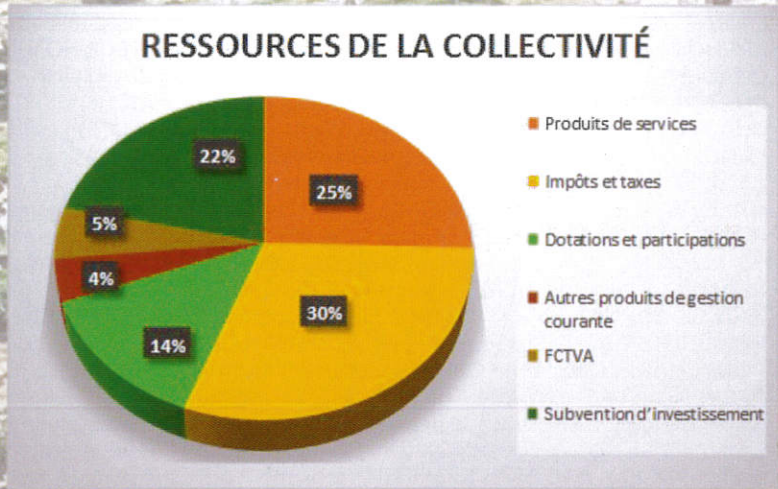
La Communauté de Communes Mont-Lozère souhaite investir dans des travaux d'extension et modernisation des trois centres de secours du territoire. Ce projet fait suite à l'évolution de la proportion homme/femme des sapeurs-pompiers qui nécessite des espaces appropriés, à la volonté de formation des volontaires et au manque de locaux de « vie en caserne ». Ces travaux permettraient donc aux pompiers volontaires de travailler dans de meilleures conditions. L'estimation précise du coût de ces travaux d'extension est en cours. La collectivité sollicitera ensuite ses partenaires financiers afin être aidée dans ce projet.



# Quelles ressources ?

## GESTION FINANCIÈRE RIGOUREUSE

Fonctionnement, services au public et projets ne seraient pas possible sans rigueur financière. Le service administratif et comptable veille au quotidien aux dépenses et recettes de la collectivité et gère le budget selon la capacité financière de la collectivité.



# Focus sur un partenaire !

## SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU MONT LOZÈRE

Le SMAML (syndicat mixte d'aménagement du Mont Lozère) est une collectivité créée depuis les années 1960 (à l'origine le SIS - syndicat intersyndical aménagement du Mont Lozère).

Ce syndicat regroupe aujourd'hui trois EPCI : les **Communautés de Communes « Des Cévennes au Mont Lozère »** et **« Mont-Lozère »** et **l'Agglo d'Alès**. Son périmètre d'intervention est constitué d'un polygone dont les sommets sont les villages de Chamborigaud, Pont de Montvert, Saint Etienne du Valdoncez, Bagnols les Bains, Allenc, Laubert, La Bastide, Pied de Borne et Malons et Elze.



L'objet de ce syndicat est de mettre en œuvre des projets (touristiques, agricoles, thermalisme, Pôle Pleine Nature du Mont Lozère, stations quatre saisons Mas de la Barque et station Mont Lozère) apportant de la valeur ajoutée commune aux dix territoires.

Il est financé par la participation des trois EPCI qui le constituent. Il est gouverné par deux représentants et un suppléant de ces collectivités et le siège social est à la mairie de Villefort.

### Les élu-e-s par secteur:

- Mont Lozère : Evelyne MOURET, Jean-Marie BOISSET et René CAUSSE (Président)
- Cévennes Mont Lozère : Michel REYDON (2ème VP), Alain JAFFART et Jean-Pierre ALLIER
- Agglo Alès : Patrick DELEUZE (1er VP), Georges BESSE-DESMOLIÈRES et Christian CHARLES (VP)



## PÔLE PLEINE NATURE MONT LOZÈRE (PPN)

Le PPN a pour objectif de faire du Mont Lozère un **territoire organisé d'accès à la nature en toute saison** dans un espace préservé et proposant une offre structurée d'activités de pleine nature. De par sa géographie et son climat, le Mont Lozère propose une grande diversité d'activités de pleine nature et ce, toute l'année : activités terrestres et nautiques, estivales ou hivernales, bien-être ou découverte des patrimoines, des paysages, de l'histoire...

Le projet Pôle Pleine Nature Mont Lozère a été retenu fin 2016 au titre de l'Appel à Projets «Pôles de pleine nature du Massif central ». Cette sélection dans le cadre de cet appel permet de solliciter une **aide du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)** complétée par des **cofinancements nationaux** afin de pouvoir mettre en place un plan d'actions sur cinq ans.

**De nombreuses actions seront développées dans les années à venir** comme un réseau d'itinéraires de randonnées multipratiques, le rééquipement des sites d'escalade, l'aménagement des pistes de ski de fond de la station du Mont Lozère, la cartographie de sites de course d'orientation à proximité des collèges...

Contact : 06.87.90.56.10/04.66.46.45.14/  
ppn.montlozere@gmail.com / Facebook : Pôle Pleine Nature



# À l'initiative de tous ces projets ... Le Conseil Communautaire :

Représentant les communes de :

- ALLENC : Jean-Bernard ANDRÉ (suppléant : Christophe RANC)
- ALTIER : Jean-Louis BALME (suppléant : René VOLPILIERE)
- LA BASTIDE PUYLAURENT: Michel TEISSIER (suppléant : Jacqueline SAUTEREAU-CLÉMENT)
- BRENOUX : Pierrette BONNET (Vice-Présidente), Patrick AGUILHON
- CHADENET : Antonin ARBOUSSET (Suppléant : André SALANSON)
- CUBIÈRES : Stéphan MASSADOR (suppléant : Yves REBOUL)
- CUBIÈRETTE : Christian BENOIT (suppléant : Christian GILLES)
- LANUÉJOLS : Christian BRUGERON, Gilbert BRUEL
- LAUBERT : Gilbert DEBIEN (suppléant : Christine CAUQUIL)
- MALONS-ET-ELZES : Philippe GAILLARD (suppléant : Philippe DUMAS)
- MONT-LOZÈRE ET GOULET : Pascal BEAURY (Vice-Président), Jean-Marie BOISSET, Francis CASTAN, Jeanine CUBIZOLE, Évelyne MOURET, Alain VEYRUNES
- MONTBEL : Sylvain MEYNIEL (suppléant : Arnaud CHAPTAL)
- PIED DE BORNE : Christian MASMEJEAN (suppléant : José CASTRO)
- PONTEILS ET BRÉSIS : Pierre de la RUE DU CAN (suppléant : Jean-Louis MARTELLI)
- POURCHARESSSES : René CAUSSE (suppléant : Christian MICHEL)
- PRÉVENCHÈRES : Gérard LANDRIEU, Guy CHARDÈS
- SAINT-ANDRÉ CAPCÈZE : Jean de LESCURE (Président) (suppléant : Michel VEYRUNES)
- SAINT-ÉTIENNE DU VALDONNEZ : Jean-François CHABERT, Gérard BONHOMME, Catherine FAYET, Benoit MALAVAL
- SAINT-FRÉZAL D'ALBUGES : Marie-Thérèse ROCHE (suppléante : Marie-Thérèse MONTY)
- SAINTE-HÉLÈNE : Gérard BONICEL (suppléant : Claude MEJEAN)
- VILLEFORT : Alain LAFOND, Jean-Claude BAJAC-LEYANTOU, Michel BALDIT, Bruno BIÉ

## CONTACTS PAR SERVICE

### ACCUEIL ET SERVICE ADMINISTRATIF

**Siège** : route du Mont-Lozère, le Bleygard 48 190 MONT-LOZÈRE ET GOULET  
du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h (fermé le mercredi)  
Tel : 04.66.31.68.85 / mail : comcommontlozere@orange.fr

**Antenne** : 38 avenue des Cévennes 48 800 VILLEFORT  
du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h (fermé le vendredi après-midi)  
Tel : 04.66.46.69.85

### SERVICE ENFANCE-JEUNESSE

route du Mont-Lozère, le Bleygard 48 190 MONT-LOZÈRE ET GOULET  
Tel : 04.66.31.68.85 / mail : caroline.fournel34@orange.fr

**MSAP VILLEFORT** / 38 avenue des Cévennes  
du lundi au vendredi : 9h-12h / 14h-17h (fermé le vendredi après-midi)  
Tel : 04.66.46.69.85 / mail : msapvillefort.mont.lozere@gmail.com

**MSAP LE BLEYMARD** / Rez de Chaussée de la Salle Polyvalente  
Tous les matins : 9h-12h / les lundis et vendredis après-midi : 14h-17h  
Tel : 04.66.32.05.98 / mail : msaplebleymard@gmail.com

### SPANC

route du Mont-Lozère, le Bleygard 48 190 MONT-LOZÈRE ET GOULET  
Tel : 04.66.48.13.83 / mail : spancmontlozere@orange.fr

### OFFICE DE TOURISME - BUREAU PRINCIPAL

Place du Bosquet 48 800 VILLEFORT  
du lundi au samedi 9h30-12h30 / 15h-18h (horaires d'hiver)  
Tel : 04.66.46.87.30 / mail : otmontlozere.villefort@gmail.com  
Site internet : <https://www.destination-montlozere.fr/>

TOUTES LES INFOS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUR

<https://www.ccmontlozere.fr/>

